



Accueil Familial de Jour

GLÂNE

# TARIFS – INDEMNITES

Valables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025

## Tarif des repas

Age de l'enfant	Déjeuner	Repas de midi	Goûter	Souper
Avant 2 ans*	CHF 2.00	CHF 3.50	CHF 2.00	CHF 3.00
Dès 2 ans	CHF 2.00	CHF 4.00	CHF 2.00	CHF 3.00
Dès 3 ans	CHF 2.00	CHF 4.00	CHF 2.00	CHF 3.50
Dès 4 ans	CHF 2.50	CHF 5.50	CHF 2.50	CHF 3.50
Dès 5 ans	CHF 2.50	CHF 6.00	CHF 2.50	CHF 4.00
Dès 6 ans	CHF 3.00	CHF 7.00	CHF 3.00	CHF 4.00
Dès 7 ans	CHF 3.00	CHF 7.50	CHF 3.00	CHF 4.50
Dès 8 ans	CHF 3.00	CHF 8.00	CHF 3.00	CHF 4.50
Dès 9 ans	CHF 3.00	CHF 8.50	CHF 3.00	CHF 5.00
Dès 10 ans	CHF 3.00	CHF 9.00	CHF 3.00	CHF 5.00

- Les repas sont facturés aux représentants légaux et remboursés aux accueillantes en milieu familial, conformément au tarif ci-dessus.
- \*En principe, avant 1 an, tant que l'enfant ne mange pas le repas préparé par l'accueillante en milieu familial, les représentants légaux apportent les repas et les goûters.
- Les enfants scolarisés sont compris jusqu'en fin de 8H.

## Frais administratifs

- Une finance d'inscription de **CHF 90.00** est due à chaque nouvelle demande de placement même si la fratrie est déjà membre de l'Association.
- Des frais administratifs de **CHF 5.00** sont facturés mensuellement à chaque famille.

## Informations complémentaires

- Si l'enfant reste exceptionnellement pour la nuit, une contribution forfaitaire de CHF 20.00/nuit est facturée.
- Si l'enfant doit être véhiculé, l'accueillante en milieu familial perçoit une indemnité kilométrique de CHF 0.75/km.